Fonctionnement du mouvement intra-départemental 06 des PE

J'intègre le département 06.

Je suis actuellement nommé(e) à titre provisoire.

Je suis nommé(e) à titre définitif et souhaite changer de poste.

Je participe au mouvement à titre définitif en saisissant mes vœux via mon i-prof (SIAM) du 16 mars au 29 mars 2018 (minuit) avec **3 vœux géographiques obligatoires**. Plus de modification possible après la fermeture du serveur.

Je participe au mouvement à titre définitif en saisissant mes vœux via mon i-prof (SIAM) du 16 mars au 29 mars 2018 (minuit).

Je reçois un accusé de réception des vœux sur ma messagerie i-Prof à partir du 6 avril 2018. Je le vérifie scrupuleusement.

Je constate une erreur, je modifie mon accusé et je le renvoie à l'IA avant le 13 avril 2018.

Je constate une erreur ou je souhaite annuler mon mouvement, je modifie mon accusé et je le renvoie à l'IA avant le 13 avril 2018.

CAPD du mouvement à titre définitif le 15 mai 2018.

J'obtiens un poste.

Je n'obtiens pas de poste.

J'obtiens un poste de TRS.

Je participe au mini-mouvement TRS en circonscription début juin.

J'obtiens un poste en ASH.

Si je n'ai pas le CAPASH ou le CAPPEI je suis nommé(e) pour 1 an sur ce poste à titre provisoire.

Si j'étais nommé(e) à titre provisoire ou PFSE en 2017/2018 ou nouvellement arrivé(e) dans le 06.

Je participe obligatoirement au 2ème mouvement.

Je complète et renvoie à l'IA ma fiche d'extension de vœux avec un courrier pour préciser mes vœux.

Si j'étais nommé(e) à titre définitif en 2017/2018.

Je suis nommé(e) sur ce poste au 1er septembre 2018.

Je suis affecté(e) à la CAPD à titre provisoire prévue le 26 juin ou fin août/septembre.

Je suis maintenu(e) sur mon poste.